

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1858

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FRÉJUS

Ventes et cessions

912 259 041 RCS Fréjus.

DV RECYCLINDUS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : Lieu-dit Val de Pons, 83350 Ramatuelle.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VALENCE du 25 novembre 2024, La société DV RECYCLINDUS, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est Lieudit Val de Pons - 83350 RAMATUELLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FREJUS sous le numéro 912 259 041, et la société FB SOLUTIONS, société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 18 RUE DES TILLEULS 26120 MONTELIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS SUR ISERE sous le numéro 531 302 016, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société DV RECYCLINDUS par la société FB SOLUTIONS. La société DV RECYCLINDUS ferait apport à la société FB SOLUTIONS de la totalité de son actif, soit 14 385.45 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 6 686.11 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 7 699.34 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société ALIZON PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 euros, dont le siège social est situé Lieudit Val de Pons - 83350 RAMATUELLE, immatriculée sous le numéro 440 617 553 RCS FREJUS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société DV RECYCLINDUS depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société FB SOLUTIONS. La société DV RECYCLINDUS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2024. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du Tribunal de commerce de FREJUS pour la société DV RECYCLINDUS en date du 26 novembre 2024 sous le numéro 2024/7129 - au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE pour la société FB SOLUTIONS en date du 26 novembre 2024 sous le numéro A2024/008155. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et

R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

